



STATUT DES EDUCATEURS

BAUD Lucien - VOSDEY Alain

MISE EN CONFORMITE DE VOTRE (VOS) EQUIPE(S)

Une ou plusieurs de vos équipes évoluent en 1^{ère} division de District.

Le tableau récapitulatif à remplir pour chacune de vos équipes et éducateurs concernés par le Statut des Educateurs vous été envoyé par mail. Ce tableau est à nous retourner par mail (boîte mail officielle du club), n'oubliez pas joindre également les documents justificatifs (copie licence + copie diplôme ou attestation).

Tout dossier incomplet sera retourné.

Pour les U13 à U20, la mise en place du Statut des Educateurs, se fera après les poules de brassages.

A savoir : Tableau des obligations

CATEGORIE	FORMATION OU DIPLÔME MINIMUM	LICENCE
U13	Module U13 ou CFI U10-U13	Animateur ou Educateur
U15	CFF2 ou CFI U14-U19	Educateur
U17	CFF3 ou CFI U14-U19	Educateur
U20	CFF3 ou CFI U14-U19	Educateur
SENIORS M	CFF3 ou CFI Senior	Educateur
U15 F	Anim. Fédéral ou CFI U10-U13 ou CFI U14-U19	Animateur ou Educateur
U18 F	Anim. Fédéral ou CFI U10-U13 ou CFI U14-U19	Animateur ou Educateur
SENIORS F	Module Sénior ou CFI Sénior	Animateur ou Educateur

NB : Il est évident que les détenteurs de diplôme supérieur à ceux demandés peuvent encadrer une équipe.

Une dérogation peut être accordée en cas d'ouverture d'un plan de formation pour l'éducateur concerné, joindre les justificatifs (date de la formation + inscription).

Rappel : Les clubs qui n'ont pas désigné d'éducateur du niveau demandé au-delà du délai de soixante jours (60) pour les séniors et de trente jours (30) pour les jeunes à compter du premier match de Championnat seront pénalisés de plein droit, et ce, jusqu'à régularisation de leur situation ou en tenant compte des mesures dérogatoires éventuelles.

Procédure : Notification par mail au Club et au Président
Amende financière (25€ séniors / 15€ jeunes)
Perte d'un point pour chacune des rencontres de Championnat



SITUATION AU 18/10/2023

SENIORS D1 MASCULIN

Clubs en dérogation :

US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD
CS AYZE
FORON FC

Clubs en règle :

US ANNECY LE VIEUX
FC BALLAISON
AG BONS
CERNEX ES
CLUSES FC
GFA RUMILLY VALLIERES
PAYS DE GEX FC
JS REIGNIER
SEYNOD ES
FC CRUSEILLES
MONT BLANC PSG US

SENIORS D1 FEMININE

Clubs en dérogation :

UGINE AS

Clubs en règle :

US ANNECY LE VIEUX
CERNEX ES
FC CHAMBOTTE
ES DOUVAIN LOISIN
GFA RUMILLY VALLIERES
MARIGNIER SP
US MARGENCEL
EPAGNY METZ TESSY

U20 D1

Clubs en dérogation



ES FILLINGES
Clubs en règle

CLUSES FC
CSA POISY
THONON AS

U17 D1

Clubs en règle

US ANNECY LE VIEUX
AG BONS EN CHABLAIS
GP PAYS DU MONT BLANC
FC CRANVES SALES

U15 D1

Clubs en règle

FC ANNECY
FC CRANVES SALES
GP COMBLOUX MEGEVE
GP PAYS DU MONT BLANC
GFA RUMILLY VALLIERES
FC PAYS DE GEX
THONON EVIAN GRAND GENEVE FC

U13 Critérium

Clubs en règle

FC ANNECY
US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD
SEMNOZ VIEUGY US

U15 Féminin

Clubs en règle

AYZE US



U18 Féminin

Clubs en règle

DOUVAINE LOISIN US
FC CRANVES SALES
THONON AS

Lucien BAUD
Alain VOSDEY
co Président de la Commission des Educateurs

NOTE AUX CLUBS

Dans le cadre de la nouvelle organisation des diplômes, tout titulaire d'un CFF3 devra effectuer une séance de recyclage avant 2027.